Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210924-2021010908-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021 Affichage : 01/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation





## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 24 septembre 2021

Objet : Attribution de subventions aux associations à caractère social pour l'exercice 2021

Date de la convocation : Vendredi 17 septembre 2021

**Date d'affichage de la convocation**: Vendredi 17 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 septembre 2021 à 16h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43	
Nombre de membres en exercice :	43	
Quorum:	22	
Nombre de membres présents :	35	
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.		

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents**: Madame BELGODERE Danièle; Madame VESPERINI Françoise.

## Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre;

Madame De GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe;

Madame LACAVE Mattea à Monsieur TIERI Paul;

Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur DASSIBAT Franck;

Monsieur FABIANI François à Monsieur De ZERBI Lisandru;

Monsieur TATTI François à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

2021/SEPT/01/08 Page **1** sur **2** 

Accusé certifié exécutoire il municipal,

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage: 01/1/1014 Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-4;

Pour l'autorité compétente par délégation



**Vu** la délibération de notre collectivité n°2021/JUIL/02/07 en date du 16 juillet 2021 portant attribution de subventions aux associations à caractère social pour l'exercice 2021 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 21 septembre 2021 ;

Considérant qu'il est primordial de soutenir les associations à caractère social justifiant d'activités sur la commune de Bastia, ce au regard de l'intérêt public local que revêt leur demande :

**Considérant** que les demandes de deux associations (CORSAVEM et A FRATELLANZA) restaient dans l'attente de la certification de leurs bilans financiers 2020 et n'avaient ainsi pu être soumises au Conseil Municipal du 16 juillet 2021 ;

**Considérant** la production desdits documents.

Après avoir entendu le rapport de Don Petru LUCCIONI, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité de ses membres.

## Article 1:

- **Approuve** l'attribution de subventions aux associations à caractère social pour un montant total de 5 000 € comme indiqué dans le tableau suivant :

Associations	ACTIVITE	Montant octroyé en
		2021
Aide aux personnes en situation de précarité		
A fratellanza	Aide aux personnes sans domicile fixe	3000
Information et accès aux droits		
Corsavem	Aide aux victimes et infractions et médiation pénale	2000
TOTAL	(€)	5000

## Article 2:

- **Précise** que les crédits sont inscrits au Budget principal 2021, compte 6574, rubrique 520

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Signé par : Pierre SAVELLI

Date: 01/10/2021 Qualité: MAIRE Page 2 sur 2